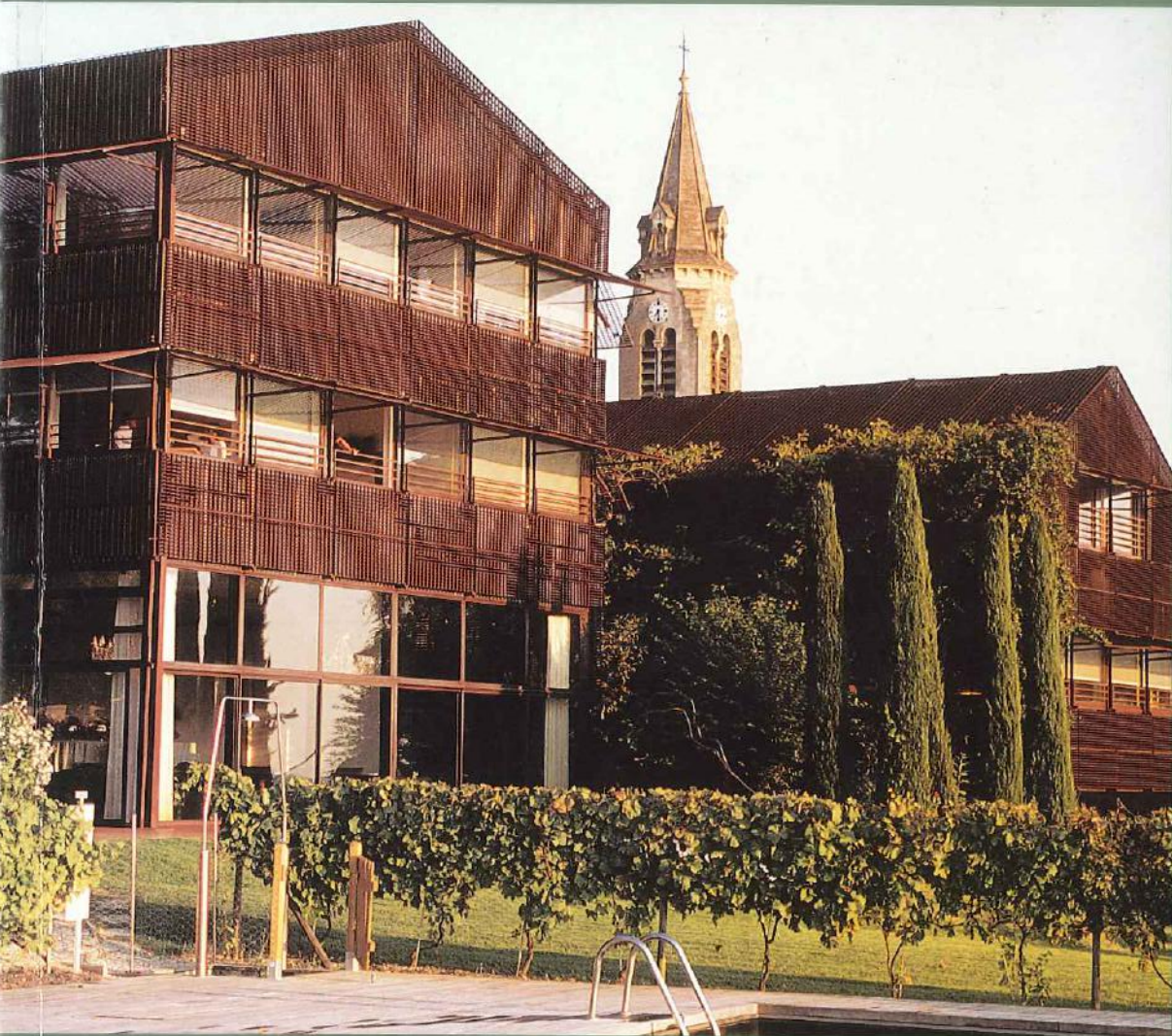


*Robert Coustet et Marc Saboya*



**Bordeaux**

**La conquête de la modernité**

Architecture et urbanisme à Bordeaux  
et dans l'agglomération de 1920 à 2003

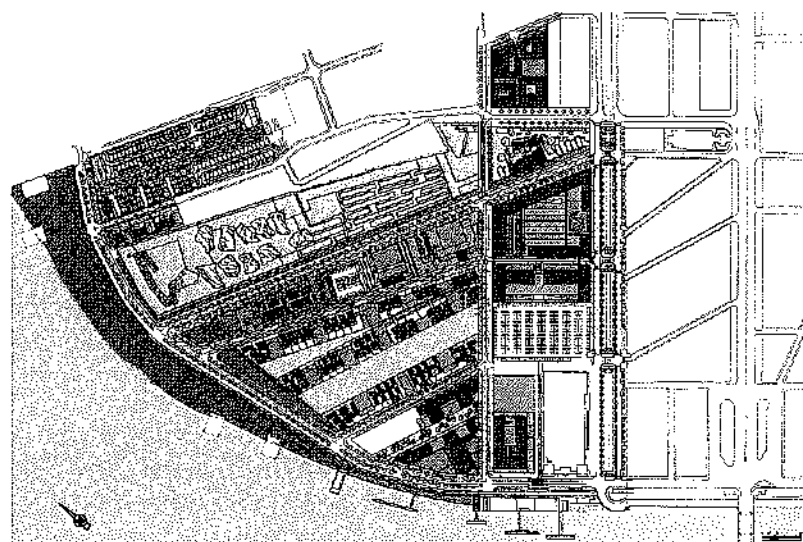
Mollat

programme doit se construire peu à peu et une rive droite plus planifiée, plus opérationnelle, tel est l'héritage que Jacques Chaban-Delmas transmet à Alain Juppé, le nouveau maire élu en 1995.

### III La ZAC Cœur de Bastide (Alain Charrier), les quais (Michel Corajoud) et le tramway (1996-2003)

Le nouveau maire et président de la communauté urbaine affirme son pouvoir par une série de décisions concrètes qui rompent avec les incertitudes et les hésitations de la municipalité précédente fonctionnant, selon Jean Dumas, comme « un système local de non-décision quasiment exemplaire<sup>18</sup> ». La philosophie du plan de Dominique Perrault pour la rive gauche ne semble pas correspondre au souhait d'Alain Juppé, qui tient à marquer rapidement le paysage urbain de Bordeaux par un geste qui montrera sa différence par rapport à Chaban-Delmas et signera son projet de reconquête du centre-ville, un projet qui s'appuie désormais sur la mise en place du tramway puisque le métro est abandonné depuis 1994.

Pour Alain Juppé, « l'aménagement des quais est un acte majeur de toute l'agglomération [...] qui devrait contribuer à l'amélioration de l'image et de l'attrait touristique de la métropole régionale<sup>19</sup> ». Le maire souhaite donc avoir sur les quais une intervention rapide, radicale, emblématique. L'entreprise a d'ailleurs commencé avec la réhabilitation en 1999 du hangar 14 réalisée, après concours, par de jeunes architectes bordelais: l'agence Flint (Christophe Gautié et Véronique Tastet), Jean-Philippe Lanoire et Sophie Courian. Prix de la première œuvre (2000) et abondamment publié dans la presse spécialisée, le hangar 14 conserve de nombreux éléments de l'ancien entrepôt (structure du rez-de-chaussée, volumétrie, modénature de la façade ville) mais les espaces intérieurs ont été repensés pour



A. Charrier, plan de la ZAC Cœur de Bastide, 1999.

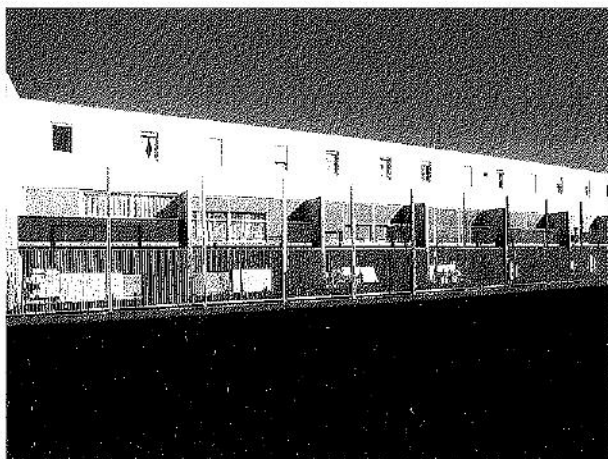


Alain Juppé, maire de Bordeaux, dans le tramway.

s'adapter aux programmes diversifiés des manifestations que le bâtiment doit accueillir. La façade sur la Garonne, prolongée par un volume d'entrée dont les parois translucides sont barrées de tubes de néon, développe à l'étage un long deck en ipé qui évoque un pont de navire accessible par plusieurs passerelles obliques aux garde-corps en résille métallique étincelants au soleil: « Un vent de ludisme raisonné et élégant semble devoir s'emparer du nouveau bâtiment pour mieux conforter la future vocation des quais<sup>20</sup>. »

Afin d'obtenir une nouvelle proposition, le maire organise un concours dont le programme est élaboré par l'Agence d'urbanisme et la CUB. Dès lors Dominique Perrault et Alain Charrier se retirent du projet pour se consacrer exclusivement à la mise en œuvre de l'aménagement

de la rive droite. À partir de leur proposition d'un schéma d'orientation englobant tout le territoire de la Bastide (400 hectares), la ville et la CUB les sollicitent pour dresser le plan d'aménagement et le règlement du premier secteur de 30 hectares – la ZAC Cœur de Bastide – correspondant approximativement au territoire confié à Bofill en 1987. Sur cet espace, dont l'aménagement est concédé à la société d'économie mixte BMA (Bordeaux métropole aménagement), les architectes reprennent la philosophie du projet exposé en 1994: rives « vertes », fenêtres urbaines, jardin botanique, îlots résidentiels favorisant la mixité sociale, équipements culturels, éducatifs et de loisir, un secteur tertiaire, un pôle de gestion universitaire. Le plan est approuvé le 28 mai 1999 et Dominique Perrault, qui juge sa mission achevée, se retire. La même année, Alain Charrier est désigné, au terme d'un concours européen, architecte-urbaniste coordonnateur de la ZAC Cœur de Bastide pour une période de huit ans. Conformément aux principes établis par Alain Charrier afin de donner une identité particulière à ce nouveau quartier de la ville, les architectes sollicités devront promouvoir des formes contemporaines et les intégrer dans un urbanisme végétal. La typologie est celle des immeubles-villas – dont la hauteur maximum est donnée par les pavillons de l'ancienne gare – et des architectures « nid-d'abeilles » avec retrait d'une partie de l'espace habité pour permettre le développement d'une terrasse, d'un balcon ou d'une façade largement vitrée afin de dégager des vues sur le fleuve, les berges ou le jardin botanique<sup>21</sup>. À l'instar de la ZAC des Chartrons, les architectes sont choisis, selon les maîtres d'ouvrage, de préférence parmi les agences ayant fait leurs preuves dans l'architecture locale ou, pour des programmes publics, sur concours. Nous retrouvons ainsi Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal (pôle universitaire de gestion de Bordeaux IV, prévu pour 2004), Luc Arsène-Henry Jr. et Alain Triaud (Mégarama,



1999, Millénium, 2002), Yves Ballot et N. Franck (groupe scolaire Nuyens, prévu pour 2003), des résidences et des logements par Brochet, Lajus, Pueyo et par Bernard Bühler qui construit plusieurs dizaines de maisons de ville rappelant les logements rationalisés de Gropius à Dessau (1928) ou les habitations cubiques aux murs blancs et huisseries aux couleurs primaires des *Werkbundsiedlung* de la même époque. Le jardin botanique<sup>22</sup> est l'œuvre de Catherine Mosbach (paysagiste) et Françoise Hélène Jourda (architecte) tandis que les trois portails monumentaux, découpés dans l'acier, sont de Pascal Convert (2003). Le parc des Berges est réalisé par Bernard Ropa (architecte), Gaëlle Lauriot-Prévoist (designer) et Jean-Claude Hardy paysagiste (2002–2003). La ZAC Cœur de Bastide devrait être achevée en 2007.

La consultation pour la rive gauche désigne le projet du paysagiste parisien Michel Corajoud, auteur du parc de Gerland à Lyon. La proposition de Corajoud et de son équipe<sup>23</sup> – adoptée le 21 janvier 2000 par le Conseil de communauté – diffère nettement de celle de Perrault. Perrault voulait «mettre au propre» et exalter la monumentalité minérale de la façade que Corajoud juge «quelque peu aride et inapte à la renaissance attendue». Il choisit alors d'humaniser cet espace, «urbaniser, aménager, jardiner les quais, maîtriser et mettre en scène la lumière». Les cinq entrepôts conservés dans la continuité du hangar 14 réhabilité font l'objet d'une transformation radicale afin de les ouvrir largement sur la Garonne et d'accueillir des activités commerciales, ludiques et culturelles déclinées sur une thématique liée à la nature : «les Jardins